

Chapitre 16 La procédure suivie pour la Partie 2 de l'enquête

Table des matières

16.1	Introduction.....	534
16.2	Principes.....	534
16.2.1	Rigueur.....	534
16.2.2	Rapidité.....	535
16.2.3	Transparence.....	535
16.2.4	Équité.....	536
16.2.5	Lien avec la qualité de l'eau potable	536
16.3	Internet.....	536
16.4	Groupe consultatif de recherche	537
16.5	Principales décisions.....	540
16.5.1	Qualité pour agir.....	540
16.5.2	Financement des intervenants ayant obtenu qualité pour agir.....	541
16.5.3	Intervenants ayant obtenu qualité pour agir dans le cadre de la Partie 2	541
16.6	Recherche	543
16.6.1	Documents commandés par la Commission d'enquête.....	543
16.6.2	Autres recherches menées par le personnel de la Commission	543
16.6.3	Tournée des experts.....	544
16.7	Mémoires des intervenants	544
16.8	Observations du public.....	545
16.9	Consultations	545
16.9.1	Assemblées publiques.....	546
16.9.2	Réunions d'experts.....	546
16.9.3	Audiences publiques	547
16.10	Conseils spécialisés	547
16.11	Budget	547
16.12	Remerciements	548

Chapitre 16 La procédure suivie pour la Partie 2 de l'enquête

16.1 Introduction

Le chapitre 14 du rapport de la Partie 1 décrit la procédure que j'ai suivie pour remplir le large mandat et la double fonction attribués à la Commission d'enquête : rendre compte des événements survenus à Walkerton et de leurs causes, et recommander des mesures afin de garantir à l'avenir la salubrité de l'eau potable dans la province. Il n'est pas inhabituel pour les commissions d'enquête de jouer à la fois un rôle de nature judiciaire, consistant à déterminer les causes d'une tragédie particulière, et un rôle prospectif d'orientation, consistant à faire des recommandations pour éviter que la tragédie se reproduise. Ce qu'il y a de quelque peu inhabituel dans le cas de cette enquête, c'est que la deuxième partie va bien au-delà de la formulation de recommandations dans le sillage seul des événements de Walkerton. En effet, nombre des questions posées en vue de déterminer les mesures à prendre pour garantir la salubrité de l'approvisionnement en eau de l'Ontario ont bien peu de rapport avec les événements de Walkerton.

Étant donnée la double fonction de la Commission d'enquête, l'une des premières décisions que j'ai prises a été de diviser l'enquête en deux parties (la Partie 1 et la Partie 2), ce qui m'a permis d'élaborer des procédures distinctes pour chacune. J'ai ensuite amorcé simultanément les travaux des deux.

16.2 Principes

Comme je l'ai indiqué dans le rapport de la Partie 1, quatre principes ont guidé la procédure de la première moitié de l'enquête : la rigueur, la rapidité, la transparence et l'équité. Les mêmes principes ont guidé les travaux de la Partie 2, même si l'ampleur des questions posées a nécessité l'adoption d'une procédure différente. Durant la Partie 2, j'ai aussi tenu compte de l'étroitesse du lien entre les questions posées et la qualité de l'eau potable.

16.2.1 Rigueur

Les événements de Walkerton ont fait naître beaucoup de craintes relativement à la salubrité de l'eau potable en Ontario. L'un des objectifs de la Partie 2 était de rétablir la confiance du public dans le réseau d'approvisionnement en eau potable. Pour ce faire, de même que pour garantir l'équité et l'exhaustivité de l'enquête, il fallait veiller à examiner toutes les questions susceptibles d'avoir une

incidence sur la qualité de l'eau potable. J'ai considéré toutes les suggestions présentées à la Commission d'enquête afin de déterminer quelles questions étaient reliées, ne serait-ce que vaguement, au mandat. En bout de ligne, certaines des questions examinées n'étaient pas assez directement reliées au mandat pour justifier des recommandations. D'autres, comme les normes concernant des contaminants particuliers, étaient trop vastes pour être traitées en détail; dans ces cas, je me suis plutôt penché sur la procédure d'établissement des normes. À plusieurs endroits du rapport, je conclus que les observations entendues sur telle ou telle question dépassaient mon mandat.

16.2.2 Rapidité

Pour rester pertinente, une commission d'enquête doit faire preuve de célérité. Celle-ci favorise en effet la participation du public et contribue à lui donner le sentiment que l'on répond adéquatement au problème soulevé. Quand ce problème concerne la santé et la sécurité du public, il est particulièrement important de procéder le plus rapidement possible. En partant de ce principe, j'ai établi des procédures distinctes pour chacune des deux parties de l'enquête et les ai assignées à des équipes qui ont opéré dans une large mesure séparément. Les deux parties se sont déroulées simultanément. Bien que les éléments de preuve entendus durant les audiences de la Partie 1 aient contribué à l'examen de certaines questions de la Partie 2, j'ai trouvé que les deux avançaient généralement à grands pas et de façon relativement indépendante l'une de l'autre. Ceci a permis d'économiser beaucoup de temps, et vraisemblablement d'argent. Malgré la dépense nécessaire pour constituer deux équipes, il est probable qu'il en aurait coûté plus cher si les deux procédures avaient été menées consécutivement plutôt que simultanément.

16.2.3 Transparence

Dans la Partie 1, j'ai tâché de garantir la transparence du processus d'enquête. Le même besoin de transparence existait pour la Partie 2. Dans le cadre de cette partie, il était important de veiller à ce que le public puisse non seulement être témoin et examinateur de la procédure, mais puisse également y contribuer de manière significative. Les réunions d'experts et les audiences publiques étaient ouvertes au public. Les assemblées publiques, tenues un peu partout dans la province, ont été bien annoncées et, sauf une exception, télévisées. J'ai aussi veillé à ce que le site Web de la Commission d'enquête soit tenu à jour, et à ce que le public ait accès aux différents documents produits et au compte rendu des audiences.

16.2.4 Équité

L'article 5 de la *Loi sur les enquêtes publiques* stipule que toute partie ayant un intérêt important et direct dans l'objet d'une enquête doit avoir la possibilité, au cours de celle-ci, de témoigner, ainsi que d'interroger ou de contre-interroger des témoins¹. De plus, en vertu du même article, une commission d'enquête ne doit pas constater l'inconduite d'une personne sans que cette dernière ait reçu un avis de la nature de l'inconduite qui lui est reprochée et sans qu'elle ait eu pleinement la possibilité d'être entendue au cours de l'enquête, que ce soit en personne ou par l'intermédiaire d'un avocat. Ces exigences ont eu d'importantes répercussions dans la Partie 1. La nature de la Partie 2 était cependant telle que l'article 5, et plus particulièrement son deuxième paragraphe, ne s'y est pas appliqué. Cela dit, les intervenants avaient dans certains cas des points de vue radicalement opposés quant à ce qu'il fallait faire pour garantir la salubrité de l'eau potable en Ontario. Pour que l'enquête soit équitable, j'ai par conséquent dû veiller à ce que tous ceux qui souhaitaient participer à la Partie 2 le puissent et à ce que les intervenants ayant des vues opposées aient la même chance d'être entendus.

16.2.5 Lien avec la qualité de l'eau potable

Il est rapidement devenu apparent, lorsque j'ai commencé à réfléchir à la qualité de l'eau potable en Ontario, qu'avec un peu de créativité, on pouvait rattacher un large éventail de questions à l'enjeu. Je ne me suis pas donné une règle inflexible pour déterminer quelles questions avaient un lien suffisamment étroit avec la salubrité de l'eau potable pour mériter d'être prises en considération, mais j'ai plutôt fait appel aux conseils d'experts, de chercheurs et d'intervenants de la Partie 2, ainsi qu'à mon propre jugement en bout de ligne. Ces décisions expliquent pourquoi les sujets n'occupent pas tous la même place dans le rapport et pourquoi certaines recommandations sont si spécifiques. Lorsque je considère essentielle une amélioration, je l'indique en termes clairs dans le rapport; lorsque je pense qu'un changement pourrait être utile ou qu'il ressort plutôt d'un objectif autre que la salubrité – par exemple la conservation, l'efficacité ou l'équité – le ton devient moins impératif et la discussion, plus brève.

16.3 Internet

Dans la Partie 2, la Commission d'enquête a fait un ample usage d'Internet, qui a été son principal moyen de communication avec les intervenants et le public.

¹ L. R. O. 1990, chap. P.41.

Sans les communications électroniques instantanées, les travaux de la Partie 2 auraient pris beaucoup plus de temps.

Tous les documents de fonds commandés par la Commission d'enquête, la quasi-totalité des mémoires présentés par les intervenants dans le cadre de la Partie 2 et nombre d'observations du public ont été publiés sur le site Web de la Commission d'enquête, de même que les avis et ordres du jour des réunions prévues et les autres avis publics. Les ébauches, les commentaires, les suggestions, les listes de références et parfois les ouvrages de référence eux-mêmes ont circulé rapidement parmi les participants. Cette utilisation d'Internet s'est avérée très productive et avait en prime l'avantage d'être transparente.

16.4 Groupe consultatif de recherche

Au tout début de la Partie 2, j'ai constitué un Groupe consultatif de recherche, formé de grands praticiens et théoriciens spécialisés dans des domaines d'intérêt pour l'enquête. J'ai tâché de faire en sorte que ce groupe consultatif réunisse des compétences et des points de vue variés, afin qu'il puisse contribuer à l'exécution de mon mandat. Sa première tâche a été d'aider la Commission d'enquête à préciser quels sujets devaient faire l'objet de documents de travail et à déterminer à qui confier la rédaction de ces documents, tâche dont il s'est acquitté à merveille. J'ai rencontré régulièrement le groupe consultatif, dont les conseils spécialisés m'ont grandement aidé dans les deux parties de l'enquête. Je suis très reconnaissant aux membres du temps et des efforts qu'ils ont consacrés à leur tâche.

Le Groupe consultatif de recherche était formé des personnes suivantes :

Harry Swain, Ph.D. (président), partenaire de la société de conseils Sussex Circle et ancien sous-ministre fédéral. Lorsqu'il était sous-ministre de l'Industrie, M. Swain conseillait le gouvernement du Canada en matière de politiques scientifiques. Diplômé en géographie urbaine et en économie, il a enseigné à l'Université de Toronto et à l'Université de la Colombie-Britannique, et a également travaillé comme chef de projet à l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués à Laxenburg (Autriche). Il détient un doctorat de l'Université du Minnesota et un diplôme honorifique de l'Université de Victoria. De 1996 à 1998, il a occupé les fonctions de directeur à la Hambros Bank Limited, une banque britannique d'investissement, fonctions qu'il cumulait avec celles de président-directeur général de la filiale canadienne de la banque.

Le Pr George E. Connell (OC, MICC, MSRC), biochimiste, est devenu l'un des plus grands administrateurs universitaires du Canada; de 1991 à 1995, il a présidé la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Le Pr Connell a aussi occupé le poste de vice-président de la Commission des évaluations environnementales de l'Ontario de 1990 à 1993. Il a fait partie de multiples conseils d'administration, commissions d'enquête et forums sur les politiques publiques, dont le Forum entreprises-universités; il a aussi présidé le groupe de travail sur la gestion des ressources humaines et l'état de l'éducation supérieure, servi comme analyste principal des politiques à la Fondation canadienne pour l'innovation et présidé en 1995 le Groupe d'étude sur le financement et la prestation des services de santé en Ontario. Son expérience administrative inclut un mandat de recteur à l'Université Western Ontario et à l'Université de Toronto.

Le Pr Steve E. Hrudehy enseigne l'hygiène du milieu à la faculté de médecine de l'Université de l'Alberta et il est membre de la commission albertaine d'appel en matière d'environnement. Spécialisé en génie sanitaire, le Pr Hrudehy a présidé en 1985 la commission d'enquête sur la qualité de l'eau potable à Edmonton. Récemment, il a collaboré avec le Conseil de la recherche sanitaire et médicale de l'Australie; il était chargé de réviser les lignes directrices nationales en matière d'eau potable. Il a contribué à de nombreuses publications scientifiques dans le domaine de la qualité de l'environnement, ainsi que de l'évaluation et de la gestion des risques sanitaires liés à l'état de l'environnement. Il détient une maîtrise et un doctorat en génie sanitaire de l'Imperial College, rattaché à l'Université de Londres. Il a également à son actif plus d'une distinction, dont l'Alberta Emerald Award, décerné par l'Alberta Foundation for Environmental Excellence.

Le Pr William Leiss, président de la Société royale du Canada, possède un vaste bagage embrassant les sciences sociales, les politiques publiques et les risques environnementaux. Il enseigne à l'école des sciences politiques de l'Université Queen's et occupe la chaire de recherche sur les communications et la politique en matière de risque à la faculté de gestion de l'Université de Calgary, financée par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines et l'industrie. Il a enseigné les sciences politiques, les études environnementales et la sociologie à l'Université de Regina, à l'Université York et à l'Université de Toronto. Il a occupé le poste de vice-recteur de la recherche à l'Université Simon-Fraser, où il a également servi comme directeur de l'école de communications. En 1994, il a obtenu la chaire d'éco-recherche sur les politiques environnementales à l'école des sciences politiques de l'Université Queen's. Il a de nombreuses publications à son actif. Il est notamment coauteur de *Mad Cows and Mother's Milk*, qui examine

sept cas dans lesquels on a omis de communiquer les risques. Depuis 15 ans, M. Leiss travaille comme expert-conseil en risques sanitaires et environnementaux, principalement pour le gouvernement fédéral.

Douglas MacDonald, Ph.D., est un chargé de cours du programme d'études environnementales du Collège Innis, à l'Université de Toronto. Il se spécialise dans la politique environnementale canadienne. Il est actif dans nombre d'organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le domaine de l'environnement et, de 1982 à 1988, a rempli les fonctions de directeur exécutif à l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement. Ses publications scientifiques et professionnelles incluent *The Politics of Pollution* (1991), qui examine le système de réglementation s'appliquant à l'environnement, ainsi que des articles et des projets de recherche appliquée sur différents aspects de la politique environnementale. Il prépare en ce moment un livre traitant de l'influence du milieu des affaires sur la politique environnementale.

La **Dr Allison J. McGeer** est spécialisée dans les maladies infectieuses, la santé publique et la médecine interne. Elle est microbiologiste-conseil et directrice de la prévention des infections à l'hôpital Mount Sinai de Toronto; elle occupe aussi les fonctions de professeure agrégée au département de pathobiologie et de médecine de laboratoire et au département des sciences de la santé publique de l'Université de Toronto. Elle possède à son actif nombre de publications scientifiques sur la prévention de la maladie et la santé publique. Il faut ajouter à cela de nombreuses distinctions, dont le prix Louis-Weinstein, décerné au meilleur article en infectiologie clinique, et le Family and Community Medicine Research Award.

La **Pr Michèle Prévost** est une spécialiste du génie de l'environnement reconnue dans le monde entier; ses antécédents professionnels incluent la recherche universitaire et des affectations comme cadre dans le secteur privé. Elle enseigne au département de génie civil de l'École polytechnique de Montréal, où elle occupe la Chaire industrielle CRSNG en eau potable. Elle conseille aussi Vivendi Water d'Amérique du Nord en matière de recherche et de développement. Parmi ses projets passés figurent une étude de la corrosion interne des réseaux de distribution d'eau potable, réalisée de concert avec l'Université Libre de Bruxelles et financée par les gouvernements du Québec et du Canada, de même que par la Ville de Laval. M^{me} Prévost a aussi siégé à de nombreux comités consultatifs, dont le comité technique consultatif du programme d'approvisionnement en eau potable du district du grand Vancouver.

16.5 Principales décisions

16.5.1 Qualité pour agir

Dans le cadre de la Partie 2, j'ai accordé qualité pour agir aux intervenants que j'estimais directement concernés par les résultats de la procédure (ceux qui risquaient d'être directement touchés par les recommandations) ou qui représentaient un point de vue distinct, qu'il était important de considérer séparément dans le cadre de cette partie de l'enquête. Je tenais à entendre un échantillon aussi représentatif que possible d'opinions; par conséquent, j'ai préféré pécher par excès et accorder la qualité pour agir à tous les intervenants que je pensais capables de m'aider à m'acquitter de mon mandat. Ont donc été inclus des intervenants aux allégeances politiques et aux antécédents variés. J'énumère en 16.5.3 les 36 intervenants à qui j'ai accordé qualité pour agir dans le cadre de la Partie 2. Il suffit de parcourir cette liste pour constater que tous les intérêts et domaines d'expertise pertinents ont été représentés.

Les intervenants de la Partie 2 obtenaient :

1. le droit d'accéder aux documents recueillis par la Commission en lien avec cette partie de l'enquête, sous réserve des règles de procédure;
2. la possibilité de présenter des observations sur toute question ayant un lien avec cette partie du mandat de la Commission, y compris de soumettre des mémoires en réponse aux documents commandés par la Commission;
3. la possibilité de participer directement à une ou plusieurs réunions publiques dans la mesure où leur participation était à même de contribuer aux sujets discutés;
4. la possibilité de demander un financement pour participer à la Partie 2.

Les intervenants ayant obtenu qualité pour agir ont de plus reçu directement la majeure partie de la correspondance de la Commission par courriel, plutôt que d'avoir pour cela à consulter le site Web de la Commission.

Je tiens à souligner que les membres du public avaient également la possibilité de soumettre par écrit des observations à la Commission et de participer au volet public de sa procédure. La principale différence entre les intervenants et les membres du public était dans l'accès à certains des documents obtenus par la Commission et l'admissibilité à une aide financière.

16.5.2 Financement des intervenants ayant obtenu qualité pour agir

J'ai recommandé au procureur général d'accorder un financement aux intervenants ayant obtenu qualité pour agir afin de leur permettre soit : de préparer des mémoires exposant leur point de vue sur les questions au programme de la Partie 2, soit de participer aux réunions et audiences de la Partie 2. Pour être admissibles, les intervenants devaient démontrer que leur participation m'aiderait à formuler des recommandations et que, sans ce financement, ils ne seraient pas en mesure de participer. Puisque nombre des parties étaient des groupes de pression ayant justement dans leur mandat la participation à des procédures telles que cette enquête, je me suis fondé sur des critères pointus pour déterminer si la participation serait ou non possible sans financement. Cela dit, un bon nombre de parties ont en fin de compte reçu du financement aux deux fins susmentionnées.

Les demandes de financement devaient être présentées par écrit et exposer la nature de la participation ou du mémoire envisagé, sa pertinence pour l'enquête, ainsi que les raisons rendant cette participation ou la présentation de ce mémoire impossible sans financement. Dans les cas où j'estimais que la contribution proposée serait utile et qu'il serait effectivement impossible à l'intervenant de participer sans aide financière, j'ai écrit au procureur général pour recommander l'octroi de financement à cet intervenant. Je suis heureux de dire que le procureur général a accepté toutes mes recommandations et accordé du financement sous la forme de subventions. Ce mécanisme a, dans l'ensemble, bien fonctionné et assuré la participation des intervenants.

La contribution des intervenants ayant obtenu qualité pour agir s'est avérée, sauf rares exceptions, d'une très grande qualité et m'a grandement aidé dans la formulation des recommandations. Je pense que les subventions accordées ont été une dépense judicieuse.

16.5.3 Intervenants ayant obtenu qualité pour agir dans le cadre de la Partie 2

- 1 Coalition ALERT/Sierra Club
- 2 Association of Local Public Health Agencies
- 3 Association des municipalités de l'Ontario
- 4 Azurix North America (Canada) Corp.
- 5 Circonscription sanitaire de Bruce-Grey-Owen Sound
- 6 Coalition Canadian Environmental Defence Fund/Enquête pollution
- 7 Syndicat canadien de la fonction publique

- 8 Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario
- 9 Concerned Walkerton Citizens/Association canadienne du droit de l'environnement
- 10 Conservation Ontario et l'Office de protection de la nature de la vallée de la Saugeen
- 11 Dairy Farmers of Ontario
- 12 Canards Illimités Canada
- 13 Energy Probe Research Foundation
- 14 Gouvernement de l'Ontario
- 15 Office de protection de la nature de la rivière Grand
- 16 Indian Associations Coordinating Committee of Ontario Inc. (Chiefs of Ontario)
- 17 Dr Murray McQuigge
- 18 Bureau du coroner en chef de l'Ontario
- 19 Ontario Cattle Feeders Association
- 20 Ontario Cattlemen's Association
- 21 Ontario Farm Animal Council
- 22 Ontario Farm Environmental Coalition
- 23 Fédération de l'agriculture de l'Ontario
- 24 Ontario Medical Association
- 25 Association des Métis autochtones de l'Ontario
- 26 Ontario Municipal Water Association
- 27 Commission ontarienne de commercialisation du porc
- 28 Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario
- 29 Ontario Society of Professional Engineers
- 30 Ontario Water Works Association
- 31 Professional Engineers and Architects of the Ontario Public Service
- 32 Professional Engineers of Ontario
- 33 Coalition du Sierra Legal Defence Fund
- 34 Uxbridge Conservation Association
- 35 Walkerton and District Chamber of Commerce
- 36 Walkerton Community Foundation

16.6 Recherche

16.6.1 Documents commandés par la Commission d'enquête

Avec les bons conseils du Groupe consultatif de recherche, j'ai commandé 25 rapports de recherche, lesquels devaient initialement traiter 15 sujets distincts². Les rapports ont été rédigés par des experts indépendants, et non par le personnel de la Commission, et avaient pour objet de permettre une bonne compréhension des questions fondamentales sous-tendant l'approvisionnement en eau potable de qualité.

Les auteurs ont reçu pour directive de donner un aperçu de leurs sujets, d'exposer l'état des connaissances et de comparer les approches de diverses instances. La Commission d'enquête leur a demandé explicitement de ne pas tirer de conclusions normatives. Je souhaitais ainsi créer une base de connaissances parmi les membres de la Commission, les intervenants ayant obtenu qualité pour agir et le public, base à partir de laquelle nous pourrions débattre de la qualité de l'eau potable en Ontario dans l'avenir.

Pour garantir la qualité du contenu, les rapports commandés par la Commission (aussi appelés ici « documents de fond ») ont été soumis à l'examen de pairs, et je dois beaucoup à ces derniers qui, dans nombre de cas, ont analysé scrupuleusement un matériau volumineux et dense. Je tiens aussi à remercier l'équipe très compétente qui a fait la révision. Les rapports constituent maintenant un ensemble substantiel d'information à jour sur l'état des connaissances qui concernent la protection et la salubrité de l'eau potable.

16.6.2 Autres recherches menées par le personnel de la Commission

Outre la recherche faite par les auteurs des documents de fond, il a fallu que la Commission mène elle-même des recherches considérables. Ce besoin est devenu rapidement évident et a crû à mesure que progressait l'enquête, en particulier durant la préparation, puisque je me suis alors rendu compte que des informations manquaient dans certains secteurs. Il existe une profusion de recherches universitaires et de ressources gouvernementales sur les différentes facettes de la gestion de l'eau potable. Au cours de ses recherches, le personnel de la Commission a ainsi assemblé une masse considérable d'information sur la protection des sources d'eau potable, le traitement, la distribution et la surveillance de l'eau, les agents pathogènes et divers autres sujets connexes.

² Les documents de fond de la Commission sont disponibles sur le cédérom et le site Web <www.walkertoninquiry.com> de la Commission d'enquête sur Walkerton.

16.6.3 Tournée des experts

En plus des documents de fond et des mémoires présentés par les intervenants, je considérais important d'obtenir l'opinion d'experts chevronnés n'ayant pas d'intérêts dans le réseau ontarien. MM. Edwin E. Geldreich et J. Edward Singley sont deux grands experts états-unis spécialisés dans les installations de traitement de l'eau.

J. Edward Singley

M. Singley œuvre depuis 42 ans dans l'industrie de l'eau potable comme conseiller en traitement et exploitation. Il a présidé l'AWWA en 1991-1992 et a également occupé le poste de directeur au centre de formation des opérateurs d'installations d'eau et d'égout situé en Floride. Il a conseillé un grand nombre de services publics sur les problèmes liés au traitement de l'eau et publié plus d'une centaine d'articles techniques dans les revues à comité de lecture, auxquels il faut ajouter des centaines d'autres publications et des chapitres dans plusieurs livres.

Edwin E. Geldreich

M. Geldreich possède 46 ans d'expérience comme chercheur-microbiologiste; on lui doit notamment la mise au point de la filtration sur membrane pour utilisation en microbiologie sanitaire, la notion de coliforme fécal, de même que la publication de plus de 125 articles dans des revues à comité de lecture et de trois livres. Il a mené à bien de nombreuses entreprises, notamment en supervisant l'élaboration de normes et l'accréditation de laboratoires, et participé à l'étude de bon nombre d'épidémies dans le monde.

MM. Geldreich et Singley, accompagnés d'un membre du personnel de la Commission, ont visité 27 installations ontariennes de traitement de l'eau. Ils ont rencontré les gestionnaires et travailleurs de ces installations, et discuté avec eux de questions liées à la salubrité de l'eau de manière informelle et collégiale. Ces rencontres ont grandement aidé à former une idée d'ensemble sur la situation dans les installations de traitement de l'Ontario. Le rapport de cette série de rencontres, connue comme la « tournée des deux Ed », est inclus dans la série des documents commandés par la Commission.

16.7 Mémoires des intervenants

Les intervenants qui avaient qualité pour agir dans le cadre de la Partie 2 ont été invités à présenter des mémoires exposant ce qui devrait être fait à leur avis pour garantir la salubrité de l'eau potable en Ontario. Nombre d'entre eux ont

soumis des mémoires substantiels. Ceux-ci se classaient généralement en deux catégories. Les premiers s'apparentaient à un document de fond, présentant une quantité appréciable de renseignements de base sur une question que les intervenants considéraient pertinente, à la différence qu'ils tiraient des conclusions quant à ce qu'il convenait de faire. Les deuxièmes étaient présentés avant les audiences publiques. Dans ceux-ci, les intervenants étaient encouragés à me suggérer des recommandations sur le sujet d'une audience particulière.

Les intervenants ont enrichi l'information de base réunie dans les documents de fond. Surtout, ils m'ont fait part de leurs opinions informées et réfléchies relativement à ce qui devait être fait. Leurs observations m'ont aidé à formuler nombre des recommandations incluses dans le présent rapport.

16.8 Observations du public

Les membres du public ont aussi présenté de nombreuses observations. Nombre d'entre elles dénotaient une réflexion poussée et un dur labeur, et ont contribué aux travaux de la Commission d'enquête.

Certaines de ces observations provenaient de groupes qui auraient pu ou, est-il permis de penser, auraient dû demander qualité pour agir dans le cadre de la Partie 2 mais ne l'ont pas fait. Ces groupes ont généralement été traités comme des intervenants dans les faits, mais n'étaient cependant pas admissibles à une aide financière.

Pris ensemble, les rapports commandés par la Commission d'enquête, les mémoires des intervenants, les observations du public et les discussions ont, je pense, brossé un tableau fidèle et détaillé des réseaux d'approvisionnement en eau de l'Ontario et mis en lumière la gamme de solutions à envisager pour garantir la salubrité de l'eau.

16.9 Consultations

Je jugeais important de permettre aux intéressés de débattre activement des différentes questions posées. Je tenais aussi à interagir directement avec les intervenants de la Partie 2 et les membres du public afin de discuter de leurs points de vue, recherches et recommandations. J'ai par conséquent tenu trois types de réunions dans le cadre de cette partie : des assemblées publiques, des réunions d'experts et des audiences publiques. L'horaire complet de ces réunions était affiché sur le site Web de la Commission d'enquête. Toutes étaient publiques et, si les membres du public étaient encouragés à présenter leurs observations aux assemblées publiques ou par écrit, j'ai permis à

quiconque voulait prendre part aux réunions d'experts ou audiences publiques de le faire.

16.9.1 Assemblées publiques

Les assemblées publiques sont une série de réunions tenues à l'intention du public à différents endroits en Ontario. Chaque assemblée a été annoncée dans les médias locaux plusieurs semaines à l'avance, et les membres du public ont été invités à soumettre leurs observations. Les personnes intéressées à prendre la parole ont été priées d'informer par écrit la Commission du sujet qu'elles voulaient aborder; néanmoins, un certain temps a été alloué pour les présentateurs non inscrits.

J'ai été impressionné par l'attachement des présentateurs à la cause; ces personnes étaient des fonctionnaires municipaux, des techniciens, des scientifiques, des universitaires, des groupes de pression, des agriculteurs et des membres du grand public. Ces gens ont mis beaucoup d'efforts dans leurs présentations, ce dont je les remercie. Leurs observations ont été très utiles, puisqu'elles m'ont aidé à comprendre les problèmes vécus par les Ontariens dans les grandes et petites villes de la province de même que dans les régions rurales.

Dans chaque ville où nous sommes passés, le personnel de la Commission et moi avons visité les installations locales d'approvisionnement en eau et rencontré leurs gestionnaires. Ceci nous a aidés à mieux comprendre les installations de traitement et de distribution d'eau, ainsi que les problèmes auxquels se heurtent différents types d'installations.

16.9.2 Réunions d'experts

Les réunions d'experts sont une série de réunions tenues à Toronto sous la présidence de membres du personnel de la Commission ou de membres du Groupe consultatif de recherche. Elles ont permis au personnel de la Commission, aux auteurs des documents de fond, aux intervenants de la Partie 2, aux experts invités et aux membres du public d'échanger leurs points de vue. Elles avaient pour but de permettre une discussion exhaustive et transparente des questions, ainsi que de sonder la diversité d'opinions représentées par les participants.

Les discussions n'ont pas été retranscrites, mais une équipe formée d'étudiantes de deuxième cycle a été chargée de prendre des notes détaillées. Les réunions ont aussi été enregistrées. À la fin de chacune, les preneuses de notes produisaient un résumé. Celui-ci était ensuite revu par les participants et le

personnel de la Commission. Enfin, il était publié sur le site Web de la Commission d'enquête.

16.9.3 Audiences publiques

Les audiences publiques ont permis aux intervenants, à certains groupes et à des membres du public de me suggérer directement des recommandations relativement aux questions de la Partie 2.

Ces audiences n'ont pas été aussi rigides que celles tenues à Walkerton dans le cadre de la Partie 1; néanmoins, j'ai jugé nécessaire d'interagir avec un groupe de présentateurs à la fois, plutôt que de permettre une discussion relativement libre comme dans les réunions d'experts. Afin de donner à tous la possibilité de réfuter les arguments des autres, j'ai établi deux prescriptions. Premièrement, tous ceux qui souhaitaient prendre la parole à une audience devaient exposer par écrit les grandes lignes de leur présentation et les soumettre à la Commission avant l'audience afin de permettre leur publication sur le site Web. Ensuite, j'ai autorisé une ronde de réfutation une fois terminées toutes les présentations initiales.

Avant chaque audience, une liste des questions que je pensais essentielles a été distribuée aux intervenants et affichée sur le site Web de la Commission d'enquête. Cette liste a aidé à susciter une réponse écrite de bon nombre de présentateurs et à orienter les discussions tenues au cours des audiences.

16.10 Conseils spécialisés

Durant la procédure de cette partie, j'ai sollicité fréquemment les conseils d'experts sur des sujets précis. En général, j'ai tâché de m'en remettre aux conseils des membres du Groupe consultatif de recherche, mais de temps à autre il a été nécessaire de faire appel à des experts-conseils des domaines pertinents.

16.11 Budget

En août 2000, environ six semaines après le début des activités de cette Commission d'enquête, j'ai soumis des prévisions budgétaires au gouvernement de l'Ontario. Les prévisions totales, qui s'élevaient à 6 982 200 \$, incluaient 3 928 100 \$ pour l'exercice 2000-2001 et 3 054 100 \$ pour l'exercice 2001-2002. Le montant projeté pour 2001-2002 n'était guère plus qu'une conjecture, puisque nous en étions encore à définir la portée du mandat et les procédures qui seraient établies pour l'exécuter.

En mai 2001, de nouvelles prévisions budgétaires ont été présentées au gouvernement, celles-ci fondées sur une compréhension beaucoup plus étendue du travail à accomplir. Nos dépenses en 2000-2001 avaient été de 3 931 300 \$, à peine 3 200 \$ de plus que le montant projeté en août 2000. Le budget final pour l'exercice 2001-2002 a été fixé à 5 026 900 \$. En octobre 2001, j'ai demandé un fonds de prévoyance doté de 300 000 \$ à 500 000 \$ pour 2002-2003, au cas où la Commission devrait poursuivre ses activités au-delà de l'exercice 2001-2002. Ainsi, le budget final présenté au gouvernement en octobre 2001 s'élevait à 9 458 200 \$ environ.

Le total des dépenses de la Commission d'enquête n'est pas encore disponible. Cependant, je m'attends à ce que ce total soit inférieur au budget final déposé. Il est difficile de départager précisément les coûts entre la Partie 1 et la Partie 2, mais j'estime en gros qu'ils ont été équivalents.

16.12 Remerciements

Un grand nombre de personnes m'ont apporté leur aide dans le cadre de la Partie 2. Je leur suis reconnaissant de leur travail consciencieux et diligent. Je me permets de remercier ici officiellement celles qui ont été le plus profondément engagées dans la réalisation de cette partie.

Je voudrais d'abord remercier Harry Swain, le président du Groupe consultatif de recherche, qui, avec James Van Loon, son adjoint exécutif, a organisé et géré de main de maître les travaux de la Partie 2.

Je voudrais aussi remercier les membres du Groupe consultatif de recherche : les professeurs George Connell, Steve Hrudey et William Leiss, Douglas Macdonald, la docteure Allison McGeer et la professeure Michèle Prévost. Comme je l'ai mentionné précédemment, ils m'ont été d'un précieux secours dans les deux parties de l'enquête.

Les deux avocats principaux de la Commission, David Stockwood et Ronald Foerster, ainsi que mon adjoint exécutif, Gus Van Harten, m'ont grandement aidé.

Je suis également très reconnaissant au personnel dévoué qui a aidé à l'organisation, à la recherche et à la rédaction du rapport. Je veux parler ici de Ronda Bessner, Bay Ryley, Corinne Wallace, Robert Rishikof, Nimali Gamage, Nirupama Kumar et Arlette Al-Shaikh.

Peter Rehak, notre conseiller en relations avec les médias, a fourni d'excellents conseils tout au long de l'enquête et, avec Nicole Caron et Debora Harper, a

contribué grandement au succès des assemblées publiques. Djordje Sredojevic et Ljiljana Vuletic, les administrateurs de notre site Web, ont fait preuve d'une grande serviabilité et travaillé souvent sous la pression d'échéances serrées, assurant ainsi l'affichage des documents en temps opportun.

Paul Cavalluzzo, Brian Gover et Freya Kristjansen, les avocats de la Commission assignés à la Partie 1, ont aussi généreusement offert temps et conseils pour aider à l'avancement de la Partie 2.

Je voudrais également témoigner ma gratitude à ceux qui se sont occupés des aspects administratifs de l'enquête : David Henderson, administrateur en chef, et Kathleen Genore, directrice des finances. Les adjointes administratives, Pat Hall et Abbie Adelman, ont aussi contribué grandement au bon fonctionnement du bureau et à la production du rapport.

Joyce Ihamaki, la greffière, a exercé ses fonctions avec soin et efficacité dans le cadre de cette partie comme pour la Partie 1.

Une énorme quantité de recherches ont été réalisées par les auteurs à qui la Commission a commandé des rapports, auteurs qui ont produit d'excellents documents de fond dans des délais serrés et ont joué un rôle clé dans les réunions d'experts. Je voudrais en particulier souligner le travail et la disponibilité des auteurs suivants qui, non seulement ont produit d'excellents documents, mais ont en plus donné à maintes reprises conseils et aide à la Commission : David Cameron, Nicholas d'Ombain, Jim Merritt, ainsi que Jim Joe et ses collègues de Strategic Alternatives.

Je suis aussi très reconnaissant à MM. Edwin E. Geldreich et J. Edward Singley, les deux grands experts des États-Unis spécialisés dans les installations de traitement de l'eau. Ils ont visité 27 installations ontariennes et rendu compte de leurs constatations. Je veux par la même occasion remercier Wayne Scott, anciennement fonctionnaire au MEO, d'avoir coordonné cette tournée.

Carolyn Johns, auteure d'un document de fond, a dirigé l'équipe d'étudiantes du deuxième cycle, qui a pris d'excellentes notes aux réunions d'experts. Faisaient partie de l'équipe Sarah Hartley, Rachel Melzer, Judith Muncaster et Sarah Wolfe.

J'aimerais remercier les intervenants de la Partie 2. Sans leur participation, la Commission d'enquête n'aurait pu atteindre ses objectifs. Nombre d'entre eux ont mobilisé une quantité énorme de leurs propres ressources afin de faire progresser l'enquête et ont produit des documents d'une profondeur, d'une

qualité et d'une pertinence supérieures à ce que j'espérais. De cela, je leur suis extrêmement reconnaissant.

Bien que je ne veuille pas nommer séparément les intervenants, il y a un sous-groupe qui mérite une mention spéciale. Ce sont les fonctionnaires provinciaux, qui ont participé aux réunions d'experts et aux audiences publiques. Je les remercie sincèrement.

Dans le rapport de la Partie 1, j'ai remercié le coroner en chef pour son aide. Plusieurs des recommandations du présent rapport découlent des recommandations formulées par le coroner en chef. Je veux donc le remercier une fois de plus pour l'aide qu'il a apportée à la Commission d'enquête.

Plusieurs des experts dont l'aide m'a été utile dans le cadre de la Partie 1 ont également contribué à la Partie 2. C'est le cas de Michael Goss, professeur à l'Université de Guelph, ainsi que de Peter Huck et Robert Gillham, professeurs à l'Université de Waterloo.

Je voudrais remercier toutes les personnes qui sont venues faire une présentation aux assemblées publiques. La plupart de ces présentations dénotaient des efforts formidables, pour lesquels je suis très reconnaissant. Les points de vue qui m'ont été présentés aux assemblées publiques m'ont grandement aidé à mieux comprendre les problèmes touchant les réseaux d'approvisionnement en eau de l'Ontario.

Je remercie également tous les fonctionnaires municipaux et les personnes qui ont participé à l'organisation des visites dans chaque ville où la Commission d'enquête est passée.

Enfin, je voudrais remercier les réviseurs, correcteurs d'épreuve et metteurs en page des documents commandés par la Commission et du rapport. Le rapport de la Partie 2 a été préparé par John Eerkes-Medrano, Brian Grebow, Riça Night, Pamela Erlichman et Maraya Raduha. Riça Night et Brian Grebow ont de plus produit l'index. Les documents de fond ont été préparés par une équipe de réviseurs, correcteurs d'épreuve et metteurs en page sous la direction de Sheila Protti. Cette équipe était formée d'Elizabeth d'Anjou, Frances Emery, Brian Grebow, Marie-Lynn Hammond, Anne Holloway, Bernard Kelly, Madeline Koch, Doug Linzey, Dennis A. Mills, Georgina Montgomery, Robyn Packard, Iris Hossé Phillips, Rosemary Tanner et Kathy Vanderlinden. Toutes ces personnes ont travaillé sur des documents difficiles sous la pression d'échéances serrées, et je les en remercie.